

collection
Les dossiers de l'enseignement scolaire

titre du document
L'école maternelle en France

éditeur
Direction de l'enseignement scolaire

contact
Bureau des relations internationales
international@education.gouv.fr

accès internet
www.eduscol.education.fr

date de parution
Mai 2004

Conception / réalisation
Delcom

photographies
Caroline Lucas et le Cnefei

impression
Imprimerie du MENESR / 200 ex.

L'école maternelle en France

Déjà parus dans la collection Les Dossiers de l'enseignement scolaire

- L'enseignement primaire et secondaire en France n° 1 (traduit en anglais), 2000
- L'enseignement primaire et secondaire en France n° 2 (traduit en anglais), 2001
- L'éducation prioritaire en France (traduit en anglais), 2001
- Des politiques d'innovation en Europe, 2001
- La politique de l'enseignement des langues vivantes en France (traduit en anglais), 2002
- La discrimination positive en Grande-Bretagne et en France, 2002
- L'enseignement primaire et secondaire en France n° 3 (traduit en anglais), 2002
- L'enseignement professionnel en France (traduit en anglais, en allemand et en espagnol), 2003

**Les dossiers
de l'enseignement
scolaire**

Sommaire

page 3	L'école maternelle dans l'École
page 4	Des origines anciennes, une identité aujourd'hui bien établie
page 5	Une structure et une organisation spécifiques
page 6	L'école maternelle, lieu de l'éducation du plus jeune âge
page 7	Une pédagogie centrée sur le jeu et sur l'oral
page 8	Les cinq domaines d'activités de l'école maternelle
page 12	Le lien entre l'école et la famille : vers une co-éducation
page 14	La scolarisation des tout-petits : un débat de société
page 16	Pour en savoir plus

L'école maternelle dans l'École



L'école maternelle est l'une des créations les plus originales du système éducatif français ; elle occupe une place privilégiée dans le dispositif d'accueil de la petite enfance ainsi que dans les jugements et les sentiments que les Français expriment sur l'École. Reconnue depuis longtemps pour sa créativité pédagogique et la qualité de son enseignement, elle n'est ni une garderie ni un jardin d'enfants, mais une école au plein sens du terme, un terrain d'expériences et d'apprentissages premiers. Elle a vocation à éduquer et à socialiser les enfants de 2 à 6 ans, en leur donnant les moyens de "devenir grands".

Non obligatoire, l'école maternelle fait l'objet d'une forte demande. À cet égard, le cas de la France est exceptionnel : près de 100 % des enfants de trois ans fréquentent l'école maternelle, en majorité dans l'enseignement public. Elle est perçue non seulement comme un milieu favorable à l'épanouissement de l'enfant dans toutes les facettes de sa personnalité, mais aussi comme une étape indispensable à l'adaptation et à la réussite scolaires. La vulgarisation des théories psychologiques sur le développement du jeune enfant dans les années soixante, répandant dans le public l'idée que "tout se joue avant six ans", en a fait un moment et un lieu marqué d'enjeux importants : repérer et prévenir les difficultés majeures qui risquent de grever la scolarité, compenser les lacunes linguistiques avant d'apprendre à lire, permettre une socialisation progressive. Aussi de plus en plus de parents souhaitent-ils une scolarisation précoce, considérant la fréquentation de l'école maternelle comme une chance pour leurs enfants.

Des origines anciennes, une identité aujourd'hui bien établie



Si l'accueil collectif des très jeunes enfants a été d'abord en France une œuvre de charité accomplie par l'Église, elle est très vite devenue une affaire d'État. Au début du XIX^e siècle, des "écoles à tricoter", puis des "salles d'asile" accueillaient les enfants des deux sexes âgés de 2 à 7 ans issus des familles pauvres. Les "conductrices de la tendre enfance" leur apprenaient à filer, à tricoter, à lire l'alphabet, à calligraphier, à chanter... Ces institutions se sont développées à partir de 1825, inventant une nouvelle tutelle enfant-adulte, non familiale, qui a acquis progressivement une légitimité. Dès 1828, l'État organisait l'intervention, à caractère social et charitable, des dames patronnesses, des hospices, des notables donateurs, des églises, des autorités communales. Les salles d'asile ont mis en place un programme d'enseignement institutionnalisé à partir de 1833 : son but était de faire acquérir aux enfants des habitudes d'ordre, de propreté, de bienveillance mutuelle qui les préparaient "à une vie honnête, décente et chrétienne."

À partir des années 1880, les écoles maternelles ont été reconnues en tant que telles, intégrées à "l'enseignement primaire" et ouvertes en droit aux enfants de 2 à 6 ans. Sous l'inspiration de leurs premières inspectrices générales, Marie Pape-Carpentier (1815-1878) et Pauline Kergomard (1838-1925), elles ont pris une orientation résolument éducative, distincte de ce qui caractérise l'école élémentaire.

Pendant longtemps, seuls les plus grands y étaient inscrits, puis les demandes se sont faites plus précoces, mais les classes maternelles sont restées longtemps un dispositif urbain et destiné aux milieux modestes. À partir de 1945, la fréquentation a beaucoup augmenté, s'élargissant à l'ensemble de la société, et l'accueil s'est développé en milieu rural. Dès 1975, la loi relative à l'éducation assure l'effort de l'institution en faveur du développement de l'école maternelle. Cet engagement est encore renforcé par l'article L. 113-1 du Code de l'éducation qui définit le droit pour tout enfant d'être accueilli "à l'âge de trois ans, dans une école maternelle ou une classe enfantine le plus près de son domicile, si sa famille en fait la demande. L'accueil des enfants de deux ans est étendu en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagnes."

Une structure et une organisation spécifiques



L'école maternelle accueille aujourd'hui pratiquement tous les enfants dès 3 ans ; pour les enfants de 2 ans, le pourcentage s'est stabilisé depuis plusieurs années autour de 35 %, avec de fortes variations selon les départements. Les conditions d'accès sont définies par le règlement intérieur type des écoles primaires¹ ; l'état de santé et de maturation physiologique des enfants doit être compatible avec la vie collective en milieu scolaire.

Gratuite et laïque lorsqu'elle est publique (moins de 15 % des enfants sont scolarisés dans le privé), elle est pleinement intégrée au système éducatif dont elle constitue le maillon de base. Elle est implantée sur l'ensemble du territoire et fonctionne selon les mêmes principes que l'école élémentaire :

- mixité et égalité entre filles et garçons ;
- mêmes calendrier et horaires scolaires (26 heures d'école par semaine)
- compétences partagées entre l'État et les communes.

Elle est encadrée par des instituteurs ou professeurs des écoles, et des inspecteurs formés et rémunérés par l'État comme ceux de l'école élémentaire obligatoire. Ces enseignants sont assistés de personnels recrutés et payés par les communes. Celles-ci ont également la charge de la construction et de l'entretien des écoles.

La scolarité est le plus souvent structurée en petite section, moyenne section et grande section en fonction de l'âge des enfants. À six ans, les enfants sont normalement admis à l'école élémentaire. Le maintien en grande section est exceptionnel et nécessite une procédure particulière. Certains enfants peuvent être admis à l'école élémentaire à 5 ans.

(1) L'école primaire comprend l'école maternelle, de 2 à 6 ans, puis l'école élémentaire, de 6 ans à 10 ans.

L'école maternelle, lieu de l'éducation du plus jeune âge



Première étape d'une scolarité longue – un enfant de 5 ans a un "parcours de vie scolaire" de seize ans –, l'école maternelle constitue un espace et un temps de transition entre la famille et l'école élémentaire, plus exigeante, plus normative. Son objectif général est de développer toutes les possibilités de l'enfant afin de lui permettre de former sa personnalité et de lui donner les meilleures chances de réussir son parcours scolaire en le préparant aux apprentissages ultérieurs. L'école maternelle participe aussi au dépistage des difficultés sensorielles, motrices ou intellectuelles.

Les apprentissages qui s'y construisent se distinguent de ceux qui ont été faits et continuent de s'effectuer dans la famille. Microcosme adapté à des petits enfants qui apprennent à communiquer, l'école maternelle est un lieu d'initiation à la langue nationale et aux premiers acquis culturels. L'enfant y apprend aussi à devenir plus précis dans ses intentions, plus exigeant dans ses réalisations, éprouve la satisfaction de se sentir grandir et progresser. Il prend conscience de l'intérêt d'apprendre, en bénéficiant d'une double médiation : celle du maître et celle de ses pairs.

Une pédagogie centrée sur le jeu et sur l'oral

La prévention des handicaps et des difficultés scolaires

Les enseignants de l'école maternelle jouent souvent un rôle important dans la détection précoce et la prévention des handicaps. L'enjeu : repérer les difficultés, susciter la coopération des autres services de la petite enfance pour éviter qu'elles ne s'installent. Depuis peu, un effort important est fait pour prévenir les troubles du langage et les traiter plus précocement.

Dès la petite section pour les troubles graves, ou la grande section pour les signes précurseurs de la dyslexie, des dispositifs de repérage et d'accompagnement sont mis en place. Des visites médicales sont organisées, dans l'année des 3/4 ans, par les services de la protection maternelle et infantile (PMI) et, dans la sixième année de l'enfant, par le médecin de santé scolaire.

Dotée d'une identité spécifique et d'une culture adaptée à l'âge des enfants qu'elle accueille, l'école maternelle met en œuvre une pédagogie originale. Lorsqu'il arrive à l'école maternelle, le tout-petit s'affronte à un monde nouveau dans lequel il doit apprendre à vivre. Les enseignants ont le souci d'offrir à chaque enfant un cadre de vie et des activités qui lui permettent de grandir dans un univers culturel stimulant et favorisant son autonomie. Ils apportent un soin tout particulier à l'organisation du milieu scolaire, facilitant ainsi le passage entre le milieu très protégé de la famille et celui d'une collectivité. Les besoins et les rythmes biologiques des enfants sont pris en compte dans la gestion du temps ; l'accueil, les récréations, les temps de repos ou de restauration scolaire sont des moments d'éducation. Les activités organisées créent les conditions des découvertes et des expérimentations qui permettent à l'enfant de construire de nouvelles manières d'agir sur la réalité qui l'entoure.

C'est par le jeu, l'action, l'expérience et la recherche autonomes que l'enfant élabore son propre cheminement dans les premiers apprentissages. Le jeu, mode privilégié du rapport de l'enfant au monde, le conduit à de multiples expériences sensorielles, motrices, affectives, intellectuelles. En jouant, l'enfant explore son milieu de vie, agit, invente des gestes nouveaux, communique avec autrui, découvre la richesse de l'imaginaire. De nombreuses situations didactiques proposées par les enseignants intègrent une dimension ludique.

Première priorité des activités mises en œuvre : **le langage oral**. La maîtrise du langage oral et écrit entre dans la construction de tous les apprentissages, et en constitue souvent une condition primordiale. L'école maternelle est l'école de la parole, de l'échange et de la prise de conscience du fonctionnement du langage ; l'enfant acquiert la langue nationale, le français, qui lui permet d'accéder à la culture, mais aussi d'apprendre et de comprendre le monde dans lequel il vit.

Les cinq domaines d'activités de l'école maternelle



L'école maternelle structure ses enseignements en grands domaines d'activités. Chacun est essentiel au développement de l'enfant et trouve sa place dans des séquences pédagogiques qui exploitent des situations riches et variées.

Le langage au cœur des apprentissages

La maîtrise du langage, qui conditionne largement la réussite des apprentissages fondamentaux, à commencer par la lecture, est une priorité. La pédagogie doit favoriser la prise de parole de chacun, accompagner l'enfant qui apprend à parler, l'aider à s'approprier le langage oral. L'enfant s'exerce à travers l'expérience quotidienne, mais aussi à travers des situations pédagogiques organisées pour le faire progresser à partir d'une évaluation de ses acquis et de ses besoins. Il est initié aux rapports entre oral et écrit et prépare ainsi l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Vivre ensemble

L'enfant apprend à partager avec d'autres des activités et des espaces communs ; il découvre les règles de la vie collective et noue des relations avec les adultes comme avec ses camarades. Accueilli, intégré dans "la société de la classe", il construit sa personnalité, développe ses capacités à communiquer et son autonomie. Grâce aux multiples relations qui s'établissent, il découvre le plaisir et l'efficacité de la coopération avec ses camarades, et apprend à assumer les bénéfices comme les contraintes du groupe. Peu à peu, il élabore des repères sur lesquels s'appuyer quant aux façons d'agir et de s'exprimer dans diverses situations.



Agir et s'exprimer avec son corps

L'école doit aider l'enfant à développer ses facultés sensorielles et motrices : elle lui offre l'occasion d'élargir le champ de ses expériences afin de mieux se connaître et d'accroître ses capacités physiques. Il apprend à ajuster et diversifier ses actions et découvre une palette de sensations et d'émotions variées, parmi lesquelles le plaisir d'évoluer et de jouer au sein d'un groupe.

Découvrir le monde

L'école maternelle propose une première initiation au monde et à la culture. L'enfant est amené à découvrir le monde des objets, du vivant, les espaces naturels et humains, et à verbaliser ses expériences. Il est sensibilisé aux problèmes d'hygiène et de sécurité, aux repères temporels et à l'image. Il apprend à formuler des



interrogations plus rationnelles, à anticiper des situations, à observer les effets de ses actes, à construire des relations entre les phénomènes observés ; il s'essaie à raisonner. Il expérimente ainsi les instruments du travail intellectuel qui permettent de décrire la réalité, de la classer, de la mettre en ordre, en un mot, de la comprendre.

Imaginer, sentir, créer

Chez le jeune enfant, la sensibilité et la compréhension, l'imagination et l'intelligence rationnelle restent encore intimement liées. À l'âge où l'intelligence sensible joue un rôle essentiel, les activités de création et les pratiques artistiques sont privilégiées ; moyens d'expression et de découverte, elles ouvrent aussi des voies pour s'approprier les connaissances, explorer de nouveaux rapports avec les autres et avec le monde.

L'école maternelle encourage les langages d'expression qui mobilisent le corps, le regard et le geste. L'enfant cherche, invente, transforme, exprime, éprouve le plaisir de la création. La spontanéité et l'imagination sont sollicitées et valorisées. Il est amené à rencontrer des démarches artistiques et des références culturelles, qui l'ouvrent à des sensibilités différentes et posent le socle d'une culture commune.

Compétences devant être acquises en fin d'école maternelle –
L'exemple du langage.

Extrait de "Les Programmes de l'école maternelle"



1 - Compétences de communication

- répondre aux sollicitations de l'adulte en se faisant comprendre dès la fin de la première année de scolarité (à 3 ou 4 ans) ;
- prendre l'initiative d'un échange et le conduire au-delà de la première réponse ;
- participer à un échange collectif en acceptant d'écouter autrui, en attendant son tour de parole et en restant dans le propos de l'échange.

2 - Compétences concernant le langage d'accompagnement de l'action (langage en situation)

- comprendre les consignes ordinaires de la classe ;
- dire ce que l'on fait ou ce que fait un camarade (dans une activité, un atelier...);
- prêter sa voix à une marionnette.

3 - Compétences concernant le langage d'évocation

- rappeler en se faisant comprendre un événement qui a été vécu collectivement (sortie, activité scolaire, incident...);
- comprendre une histoire adaptée à son âge et le manifester en reformulant dans ses propres mots la trame narrative de l'histoire ;
- identifier les personnages d'une histoire, les caractériser physiquement et moralement, les dessiner ;
- raconter un conte déjà connu en s'appuyant sur la succession des illustrations ;
- inventer une courte histoire dans laquelle les acteurs seront correctement posés, où il y aura au moins un événement et une clôture ;
- dire ou chanter chaque année au moins une dizaine de comptines ou de jeux de doigts et au moins une dizaine de chansons et de poésies.



4 - Compétences concernant le langage écrit

Fonctions de l'écrit

- savoir à quoi servent un panneau urbain, une affiche, un journal, un livre, un cahier, un écran d'ordinateur... (c'est-à-dire donner des exemples de textes pouvant être trouvés sur l'un d'entre eux).



Familiarisation avec la langue de l'écrit et la littérature

- dicter individuellement un texte à un adulte en contrôlant la vitesse du débit et en demandant des rappels pour modifier ses énoncés ;
- dans une dictée collective à l'adulte, restaurer la structure syntaxique d'une phrase non grammaticale, proposer une amélioration de la cohésion du texte (pronominalisation, connexion entre deux phrases, restauration de l'homogénéité temporelle...);
- reformuler dans ses propres mots un passage lu par l'enseignant ;
- évoquer, à propos de quelques grandes expériences humaines, un texte lu ou raconté par le maître ;
- raconter brièvement l'histoire de quelques personnages de fiction rencontrés dans les albums ou dans les contes découverts en classe.

Découverte des réalités sonores du langage

- rythmer un texte en scandant les syllabes orales ;
- reconnaître une même syllabe dans plusieurs énoncés (en fin d'énoncé, en début d'énoncé, en milieu d'énoncé) ;
- produire des assonances ou des rimes.

Activités graphiques et écriture

- écrire son prénom en capitales d'imprimerie et en lettres cursives ;
- copier des mots en capitales d'imprimerie, en cursives avec ou sans l'aide de l'enseignant ;
- reproduire un motif graphique simple en expliquant sa façon de procéder ;
- représenter un objet, un personnage, réels ou fictifs ;
- en fin d'école maternelle, copier une ligne de texte en écriture cursive en ayant une tenue correcte de l'instrument, en plaçant sa feuille dans l'axe du bras et en respectant le sens des tracés.

Découverte du principe alphabétique

- dès la fin de la première année passée à l'école maternelle (à 3 ou 4 ans), reconnaître son prénom écrit en capitales d'imprimerie ;
- pouvoir dire où sont les mots successifs d'une phrase écrite après lecture par l'adulte ;
- connaître le nom des lettres de l'alphabet ;
- proposer une écriture alphabétique pour un mot simple en empruntant des fragments de mots au répertoire des mots affichés dans la classe.



Le lien entre l'école et la famille : vers une co-éducation

Résolument centrée sur l'enfant, ses progrès et son épanouissement dans la communauté scolaire, l'école maternelle est très ouverte aux parents. Elle partage avec les parents l'éducation des enfants qui lui sont confiés, ce qui implique une confiance et une information réciproque. L'école se doit d'expliquer, de faire comprendre et de justifier ses choix, de donner à voir et à comprendre ses façons de faire. Elle s'attache à prendre le temps d'écouter chaque famille et de lui rendre compte des progrès ou des problèmes passagers rencontrés par son enfant.

Trois questions à

Eve Leleu-Galland, inspectrice de l'éducation nationale

Auteur de *Les Cahiers, mémoires de vie*, CNDP de l'académie d'Amiens, avril 2002

Comment l'École conçoit-elle le rôle des parents à l'école maternelle ?

Entre les enseignants et les parents à l'école maternelle, le plus difficile à construire, c'est la bonne distance. C'est le premier contact des parents avec l'école, et celle-ci va leur renvoyer une autre image de leur enfant, l'image plus distanciée d'un enfant qui commence, peu à peu, à échapper au seul cercle de famille. Les parents découvrent un nouveau métier, celui de parent d'élève : des liens sont à construire, entre les enfants, la famille et l'école, dans une perspective de dialogue et de collaboration éducative. Les attentes des parents, celles des enseignants doivent s'ajuster pour la réussite du projet éducatif de l'enfant.

Qu'est-ce qu'un cahier de vie ?

Le cahier de vie permet de prendre en charge une partie de cette relation. Il appartient à l'enfant et voyage entre l'école et la famille. Les parents peuvent ainsi prendre connaissance de ce qui se passe à l'école : l'enfant dessine, colle des textes, des images et d'autres traces des activités de la classe. Le cahier donne une place aussi à la vie de l'enfant à l'extérieur de l'école : l'enfant y dépose des photos, des écrits et des objets prélevés autour des événements de sa vie et qui en portent le témoignage. C'est un support de verbalisation et d'échanges dont le centre est l'enfant ; la famille peut parler avec lui, le solliciter sur la vie à l'école qui est conservée dans le cahier. C'est aussi une mémoire qui joue un rôle important de repère dans la structuration de l'enfant parce qu'il concrétise les différentes étapes de son développement.



Existe-t-il des initiatives pour associer de plus près les familles ?

Dans certaines écoles maternelles, les enseignants s'appuient sur les associations de parents d'élèves pour proposer des séances de réflexion communes sur les rythmes scolaires, la question de l'autorité... Ou encore, on réunit différents acteurs qui s'occupent du jeune enfant et on croise les regards à partir de places ou de professions différentes. On arrive ainsi à mieux cerner les missions spécifiques des uns et des autres, à mieux définir l'identité de l'école maternelle et faire comprendre son projet.

La scolarisation des tout-petits : un débat de société



Nombre de familles souhaitent aujourd'hui la scolarisation de leurs très jeunes enfants. Le taux d'activité des femmes n'a cessé de croître depuis quarante ans ; en 2002, 80 % des femmes françaises de 25 à 49 ans travaillent. L'école maternelle accueille plus de la moitié des enfants de moins de trois ans pris en charge en milieu collectif, bien que de façon inégalement répartie sur l'ensemble du territoire.

Cette demande de plus en plus forte est révélatrice de questions de fond sur notre société et sur ses choix à venir : jusqu'où l'école doit-elle aller dans la prise en charge de la toute petite enfance ? Doit-elle s'ouvrir davantage à ce public très particulier, alors même que les psychologues s'interrogent sur le bien-fondé de cette forme d'accueil collectif pour des enfants si petits ? Entre les enfants de 2 ans, les différences peuvent être grandes ; certains sont mieux préparés que d'autres aux contraintes d'une scolarisation. L'école offre-t-elle un milieu adapté à des enfants qui n'ont pas encore d'autonomie du point de vue de la propreté, de l'alimentation, de l'habillement, qui ne sont pas encore "individualisés", n'ont pas encore acquis l'usage et le sens du "je" ?

L'école, qui reste un lieu voué aux apprentissages, n'est pas toujours la meilleure solution pour ces enfants. Sans doute convient-il de rechercher pour eux, comme alternatives à la solution scolaire, d'autres formes d'accueil, en groupes plus restreints, et dans des temps de journée plus courts. Des dispositifs mixtes sont envisagés, mobilisant en partenariat des instances publiques différentes (l'État, les collectivités, des associations) et des professionnels appelés à collaborer auprès des mêmes enfants avec leurs savoir-faire propres.

La scolarisation des enfants de moins de 6 ans depuis 1960

	1960-61	1970-71	1980-81	1990-91	2001-02
2 ans	9,9 %	17,9 %	35,7 %	35,2 %	34,7 %
3 ans	36 %	61,1 %	89,9 %	98,2 %	100 %
4 ans	62,6 %	87,3 %	100 %	100 %	100 %
5 ans	91,4 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Quelques chiffres

En 2002-2003 : **18 460 écoles maternelles**
(18 238 publiques, 222 privées) en France métropolitaine et dans les DOM.

En 1999-2000 : **72 060 classes** d'écoles maternelles
(71 087 dans le public, 973 dans le privé) en France métropolitaine et dans les DOM.

En 2002-2003 : **2 466 267 enfants** scolarisés dans les écoles maternelles
(2 155 715 dans le public et 310 552 dans le privé) en France métropolitaine.

À la rentrée 2003 : **83 200 enseignants** dans les écoles maternelles publiques en France métropolitaine et dans les DOM.

Pour en savoir plus...



Sites internet :

Le site du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : www.education.gouv.fr

Le site pédagogique de la direction de l'enseignement scolaire : www.eduscol.education.fr